

Cette déclaration est, du moins formellement, une reconnaissance explicite de la nécessité d'encourager les mécanismes régionaux et sous-régionaux de paix et de sécurité. Car si dans cette Déclaration les États ont souligné le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte, il est certain qu'une telle coopération ne sera possible qu'avec des organisations régionales efficaces disposant des moyens de leur action. C'est seulement dans ces conditions que la complémentarité entre ces institutions pourra prendre son sens.

Un pas a été franchi pour aider à la réalisation des objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire. En effet, il faut souligner l'importance du Rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration que le Secrétaire Général de l'ONU a présenté à l'Assemblée Générale et qui propose des mesures concrètes dans ce sens. En ce qui concerne les priorités retenues pour l'Afrique, des mesures concrètes sont mises de l'avant pour remplir les engagements de la communauté internationale dans le sens d'un appui aux structures politiques et institutionnelles des démocraties africaines émergentes.

Tout en soulignant les progrès enregistrés par les pays africains sur la voie de la démocratisation, le même document reconnaît la fragilité des processus, d'où la nécessité d'un cadre stratégique d'action pour aider à la consolidation des acquis. Une telle consolidation ne se fera qu'avec une volonté ferme des Gouvernements, au premier rang ceux des pays africains, de promouvoir les valeurs, idéaux et institutions démocratiques. Ainsi, parallèlement, il appelle au soutien à l'Initiative pour la démocratie et la gouvernance du NEPAD.¹² Les propositions du Rapport du Secrétaire Général touchent également le second volet des priorités d'action en Afrique fixées par la Déclaration du Millénaire et mentionnées précédemment. L'accent est clairement mis sur le potentiel que les institutions régionales africaines présentent pour la paix et la stabilité du continent.

L'accueil positif que les pays du G8 ont réservé au NEPAD et la mise sur pied d'un Plan d'action pour l'Afrique, à l'issue du Sommet de Kananaskis en juin 2002 au Canada, constituent un premier pas dans cette direction. Les pays les plus industrialisés ont manifesté leur volonté d'aider au développement et au renforcement des mécanismes régionaux de prévention et de gestion des conflits pour permettre au continent de nouer avec une stabilité durable.¹³

2.2 Le Canada

le Gouvernement du Canada a récemment décidé de consacrer un Fonds de 500 millions de dollars au soutien des objectifs du plan d'action du G8 pour l'Afrique.¹⁴ Le pays est déjà impliqué dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique par plusieurs formes d'actions. Le pays a fait montre d'activisme pour appuyer les efforts diplomatiques pour le règlement des conflits, les activités de consolidation de la paix dans les situations post-conflit, les opérations de paix, la

¹² Nations Unies, *Plan de campagne pour la mise en œuvre de la déclaration du millénaire*, Rapport du Secrétaire Général, NY, Septembre 2001, document A/56/326.

¹³ G8, Plan d'action pour l'Afrique du G8, déclaration du Sommet de Kananaskis, juin 2002, disponible sur le site du G8 du gouvernement du Canada : www.g8.gc.ca.

¹⁴ Il s'est également engagé à accroître d'au moins 8% par an l'aide au développement pendant les prochaines années.